

RÉUNION DU SAMEDI 3 MARS 2007

Présents (40) :

Florence ALBOUY, directrice des Cimetières de la Ville de Lyon (69)
Christine AUBERT, vice-présidente association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Geneviève BALESTRIERI, membre de la fédération des associations du patrimoine de l'Isère, FAPI (38)
Maurice BAVOUX, Fort de Bron et fédération du patrimoine de l'est lyonnais (69)
Olivier BAUCENT, trésorier de Patrimoine Rhonalpin (69)
Jean-Claude BAY, Membre de l'association «Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Marie-Eliette BRESSAT, Dauphi-Bron et fédération du patrimoine de l'est lyonnais (69)
Emilie BRUEL, chargée de mission patrimoine, Patrimoine Rhonalpin (69)
Anne CAYOL-GERIN, guide conférencière Fil d'Ariane et Conservation du patrimoine de l'Isère (38)
Catherine CHAMBON, guide-conférencière, association Par ci, Par l'Art (69)
Colette CHAUVIN, correspondante du Pré-inventaire à Irigny, association Louis Dunand (69)
Delphine CHERMERY, membre de l'association «Saint-Roch ? vous avez dit Cimetière !» (38)
Nadia CORDEL, service des cimetières de la Ville de Grenoble, membre de l'association « Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Danielle COSTE, Présidente de la fédération du patrimoine de l'est lyonnais (39)
Fabrice DECHANDON, Observatoire économique du tourisme et guide conférencier Saint-Etienne Ville d'art et d'histoire (42)
Geneviève DUMOLARD-MURIENNE, président de la fédération des associations du patrimoine de l'Isère, FAPI (38)
Céline EYRAUD, responsable du service concessions et réglementation des Cimetières de la Ville de Lyon (69)
Maryline FALQUET, membre association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Philippe FRABONI, Président de l'association «Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Eddie GILLES-DI PIERNO, président Patrimoine Rhonalpin (69)
Anaïs GUI-DIBY, membre de l'association «Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Emmanuelle JOLY, Association Saint-genoise du Patrimoine des Arts et des Lettres (ASPAL) (69)
Pascale HYVOZ, membre association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Anne MAHEU, Responsable du patrimoine, direction des affaires culturelles, Ville de Grenoble (38)
Georges MARTINEZ, service des cimetières de la Ville de Grenoble et association «Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Dominique MORARD-LACROIX, présidente de l'Union de quartier petite Tronche péage et association « Saint-Roch ?... » (38)
Annie NEYRET, présidente d'honneur de la Renaissance du Vieux Lyon (69)
Renée PELLGRINI, Fédération du patrimoine de l'est lyonnais (39)
Jean-Luc PENNA, membre association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Pierre PETIOT, service des cimetières de la Ville de Grenoble, membre de l'association « Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Annick REY-BOGEY, présidente association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Brigitte RIBOREAU, attachée de conservation, musée de Bourgoin-Jallieu (38)
Denis RIVAL, Association montaliolande des amis du pays de la pierre (38)
Marie-Claire RIVOIRE, vice-présidente association « Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Alain ROBERT, Patrimoine et Développement (38)
Mireille ROUFFANCHE, secrétaire de Viniciacum, Société d'histoire et de sauvegarde du patrimoine de Vénissieux et de St-Fons (69)
Cendrine SANQUER, animatrice de l'architecture et du patrimoine, Ville d'art et d'histoire de Saint-Étienne (42)
Christian TILLOLOY, membre association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73-74)
Didier TROUSSICOT, vice-président du Comité d'Intérêt Local des Etats-Unis (69)
Jean-Marc VILLEMINOZ, Bourgoin-Jallieu (38)

Excusés (16) :

Véronique BELLE, Service Inventaire du patrimoine culturel, DRAC Rhône-Alpes (69)
Dominique BERTIN, professeur d'histoire de l'Art, Université Lyon II (69)
Jean-Pierre CHARPENET, directeur Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Lyonnaise (PFIAL) (69)
Fabien DEQUIER, auteur d'un mémoire sur le cimetière Saint-Roch et association «Saint-Roch ! Vous avez dit Cimetière ?» (38)
Philippe DEVILLE, auteur du projet de protection des cimetières et du patrimoine funéraire à Lyon (69)
Maurice FERDINAND, administrateur Patrimoine Rhonalpin ; président honoraire de la Renaissance du Vieux Lyon (69)
Daniel GENEVOIS, directeur marbrerie Vienney-Genevois (69)
Philippe GONZALES, Architecte des Bâtiments de France, chef du SDAP Loire (42)
Maryannick LAVIGNE-LOUIS, directeur territorial Pré-inventaire des Monuments et richesses artistiques du Rhône (69)
Jacqueline MARTIN, journaliste revue Pierre Actual (69)
Véronique NETHER, auteur d'un mémoire de maîtrise sur le cimetière de Loyasse (69)
Régis NEYRET, président d'honneur fondateur de Patrimoine Rhonalpin (69)
Gérard PETIT, président de Viniciacum, Société d'histoire et de sauvegarde du patrimoine de Vénissieux et de St-Fons (69)
François PORRET, conseiller aux actions pédagogiques, Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne, FACIM (73)
Dominique TRITENNE, président du Conservatoire national des pierres et des marbres, président de l'association montaliolande des amis du pays de la pierre (38)
Sylvie VINCENT, conservateur des antiquités et objets d'art, Conservation du patrimoine de l'Isère (38)

Les participants ont été chaleureusement accueillis au cimetière Saint-Roch par Pierre Petiot des services funéraires municipaux, l'association Saint-Roch et Danièle Monnet de la Ville de Grenoble. Un café d'accueil leur a été offert puis la visite du cimetière a commencé sous la conduite de Philippe Fraboni, président de l'association Saint-Roch.

◇ Extrait : **Mémoire de l'île**, Union de quartier île-Verte, Ed. Presse universitaires de Grenoble, 2004.
Conseil Général de l'Isère et Ville de Grenoble.

Chapitre consacré au cimetière Saint-Roch :

Le cimetière Saint-Roch, un petit Père Lachaise, p. 165 à 197 - par P. Fraboni, Guide Interprète national.

« *Le cimetière Saint-Roch, lieu de vie et de mémoire, est un héritage encore en marge des grands sites patrimoniaux de la Ville de Grenoble, souvent ignoré des habitants de l'île Verte et, plus largement, des Grenoblois. (...) faire prendre conscience au visiteur, en quête de l'histoire de sa Cité, de l'aspect patrimonial du cimetière, source de réflexion, haut lieu des conventions sociales et des rituels de cérémonie partagés avec les défunts. Nous invitons le promeneur, à franchir la porte rue du Souvenir ou rue Aimon de Chissé pour découvrir, à travers un parcours initiatique, le cimetière Saint-Roch : ses origines, son histoire, les personnalités souvent méconnues qui y reposent, la richesse artistique et symbolique des monuments funéraires.*»



Philippe Fraboni attire l'attention sur les détails de la sculpture de la sépulture du Capitaine Vitteau

Philippe Fraboni retrace brièvement les grandes lignes historiques qui ont conduit à l'implantation du cimetière Saint-Roch en 1810 dans le quartier de l'île-Verte suite à une épidémie dévastatrice.

Bon nombre de personnalités locales ont été enterrées à Saint-Roch, dont un certain nombre de familles d'industriels, d'hommes politiques, militaires, scientifiques, artistes, ecclésiastiques :

- Joseph Jullien, dit Cochard (1803-1886), entrepreneur
- Joseph Marie de Barral de Montferrat (1742-1828), personnalité locale
- Léon Martin (1873-1967), docteur et maire
- Eugène Vitteau (1818-1850), capitaine
- Pierre-Victor Sappey (1801-1856), sculpteur
- Charles-Aimé Irvoy (1824-1898), sculpteur
- Henry Ding (1844-1898), sculpteur
- Abbé Gérin (1797-1863), ecclésiastique

etc...

De manière transversale à la visite, Philippe Fraboni attire notre attention sur les symboles de l'art funéraire sculptés sur les tombes : les outils, par exemple, témoignent des mentalités et révèlent le métier du défunt, véritable marqueur social. On retrouve le compas (associé à l'équerre et au triangle, il devient l'attribut de la franc-maçonnerie), le hibou (la tristesse, l'angoisse face à la mort), le lierre (la permanence de la force végétative donc l'éternel retour, le combat pour la mémoire et contre le temps), la pensée (méditation, réflexion et fidélité du souvenir), le sablier (l'écoulement inexorable du temps) et bien d'autres symboles...



Les participants au cimetière Saint-Roch

Eddie Gilles-Di Pierno ouvre la séance et remercie les participants d'être venus aussi nombreux à cette 2^{ème} Commission cimetières. Il remercie la mairie de Grenoble d'accueillir la Commission sur son territoire, ainsi que l'association « Saint-Roch ! Vous avez dit cimetière ? » et les services funéraires pour leur participation à l'organisation de cette journée. Il est en effet important pour Patrimoine Rhônalpin que la Commission se déplace en Rhône-Alpes pour aller à la rencontre des membres de la Commission et découvrir les cimetières de leurs territoires.

Suite à la 1^{ère} Commission, Eddie Gilles-Di Pierno demande si les participants ont des remarques ou commentaires à apporter sur le compte rendu qui leur a été envoyé par courriel. Des copies peuvent être adressées à ceux qui ne l'auraient pas reçu.

I- Préambule par Anne Cayol-Gerin,

Guide Conférencière Fil d'Ariane et Conservation du patrimoine de l'Isère.

Anne Cayol-Gerin présente son travail d'inventaire des concessions du cimetière Saint-Roch mené pour la direction du patrimoine et de la culture du Conseil général de l'Isère. Elle précise que cette intervention vient en complément de ce que les participants ont vu le matin même sur le terrain et présente les aspects méthodologiques de l'inventaire des concessions du cimetière Saint-Roch.

• La commande de l'inventaire

La Conservation du patrimoine de l'Isère a participé et cofinancé cet inventaire dans le but d'avoir une connaissance du premier « tri » des sépultures qui pouvait être élaboré pour mieux identifier, faire connaître et animer ce patrimoine funéraire. Un inventaire rigoureux et raisonné, intégrant la dimension émotionnelle, est indispensable pour sensibiliser correctement le public. La municipalité de Grenoble était elle aussi désireuse de mieux connaître son patrimoine funéraire (sensibilité des intérêts et des personnes, meilleure connaissance des techniques à adopter...) pour mieux le gérer.

Ainsi, pour les institutions, l'inventaire est perçu comme un outil à leur disposition pour une gestion de qualité de leur patrimoine.

• Effectuer un « premier tri »

En premier lieu, il a fallu élaborer une grille de critères à appliquer sur les 25 000 concessions du cimetière (précisément, 24 751). Tout au long de la conduite de l'inventaire, la question récurrente était de savoir en quoi la concession correspond-elle ou non aux critères déterminés au préalable.

L'objectif était double : avoir une vue patrimoniale de ce qui est « représentatif » et de ce qui est « remarquable ».

« *représentatif* » : un patrimoine est représentatif de la société, il la reflète dans ses composantes moyennes voire simples. Quelques éléments représentent des ensembles plus vastes. Ceci implique un travail important de tri face aux 150 sépultures qui se ressemblent.

« *remarquable* » : le caractère remarquable est lié à des raisons historiques. La plupart des sépultures remarquables sont antérieures à 1830. L'intérêt sociologique est également une composante essentielle : personnalités, sommités intellectuelles, artistiques, scientifiques. Les communautés sont plus ou moins représentées : juive, musulmane, italienne, russe, maghrébine etc... reflétant la diversité des identités et des croyances religieuses.

Les épitaphes laissent apparaître quelques détails personnels : « *Pauvre mère, elle ne s'est reposée qu'ici* » sur la tombe d'une femme ou encore « *Baignoire offerte aux oiseaux du ciel pour se rafraîchir les pattes* » sur une sépulture.

Le mobilier funéraire mérite également une attention particulière : vasque et prie-Dieu sont nombreux, créant un ensemble architectural cohérent et d'intérêt patrimonial. Les symboles sont des éléments souvent emblématiques du style Art Nouveau.

Quelques artistes locaux et producteurs d'architecture civile, religieuse reposent dans le cimetière : Irvoy, Drevet, Sappéy. Ceci justifiant la conservation de leurs tombes. Les métiers évoqués dans le libellé de l'épitaphe ou par la présence d'outils ou de symboles sculptés sont des révélateurs des personnalités locales. Le métier est souvent mentionné, qu'il soit valorisant ou dévalorisant, il est un véritable marqueur social. Les stèles étaient souvent signées par le marbrier dans les années 1920. Il existe un relevé pour savoir comment ces marbriers ont travaillé (techniques, savoir faire...). Ceci permet de replacer le cimetière dans son contexte historique.

• Résultats

Sur 24 751 concessions (avec columbarium), 824 tombes ont été retenues et jugées « intéressantes », ce qui représente 3,4% du total des concessions. Le rapport a été remis au Conseil général et à la ville de Grenoble.

Conséquences à moyen et long terme :

- des fiches d'identité : 52 tombes ont fait l'objet d'une fiche d'identité avec une photo qui résume les caractéristiques de la tombe. Ceci permet de mieux envisager la conservation et constitue un support pour une protection éventuelle.
- projet de publication d'un plan du cimetière pour permettre une visite libre, en collaboration avec l'association Saint-Roch, la mairie de Grenoble, le Conseil Général... il s'agirait d'un document simple et maniable pour le visiteur.
- projet d'édition de ce travail d'inventaire.
- travail avec les marbriers et techniciens pour les sensibiliser.

II- Reprise de la séance par Eddie Gilles-Di Pierno

Eddie Gilles-Di Pierno remercie Anne Cayol-Gerin pour sa présentation riche et en effet complémentaire avec la visite du matin du cimetière Saint-Roch. Patrimoine Rhône-alpin a souhaité réunir la Commission en Isère pour diversifier ses lieux de rencontres et découvrir de nouveaux cimetières. La présentation d'Anne Cayol-Gerin souligne la dynamique et la sensibilisation du département de l'Isère à son patrimoine funéraire.

Eddie Gilles-Di Pierno annonce que la Commission abordera dans un premier temps le projet d'éditer une **charte** à destination des élus (législation, aménagement, valorisation...) et, dans un second temps, le projet du **guide** sur les cimetières emblématiques de Rhône-Alpes. Eddie Gilles-Di Pierno indique que l'après-midi sera consacrée à poser les bases et définir les grandes lignes de ces deux outils (charte et guide). Puis ensuite, le rôle de chacun sera de communiquer ses idées et de proposer des éléments de réflexion grâce à des échanges réguliers de courriels, dont Patrimoine Rhône-alpin sera la centralisateur et coordinateur.

• La Commission s'étoffe...

Ce groupe est informel mais il ne demande qu'à s'enrichir. Cette 2^{ème} Commission intègre d'ailleurs un certain nombre de nouveaux participants à qui nous souhaitons la bienvenue. Emilie Bruel cite ces participants : le service patrimoine et les services funéraires de la ville de Grenoble (38), de nouveaux adhérents de l'association Histoire religieuse et patrimoine alpins (dont un représentant de la Haute-Savoie), la Fédération du patrimoine de l'est lyonnais (69), l'association Saint-Genoise du patrimoine des arts et des lettres - ASPAL (69), de nouveaux adhérents de l'association « Saint-Roch ! Vous avez dit cimetière ? » (38).

• ... et fait parler d'elle

D. Tritenne a fait paraître un article dans la revue *Pierre Actual*, éditions Le Mausolée s.a, n° 845, janvier 2007, p. 45 :
« Une association pour la défense du patrimoine funéraire lyonnais ».

◇ Pour en savoir plus : <http://www.pierreactual.com>

◇ Contact : Jaqueline Martin, présente aux Journées de la pierre, à la Chambre des métiers du Rhône, à l'occasion de notre 1^{ère} Commission cimetière, Lyon, le 25/11/06. Coordonnées : 04 72 24 89 33.

A- Proposition d'une charte des bonnes pratiques pour la conservation du patrimoine funéraire

Conformément aux objectifs de la 1^{ère} Commission cimetières, Eddie Gilles-Di Pierno annonce l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques pour la conservation du patrimoine funéraire. A destination des élus, elle serait un véritable outil d'aide à la gestion des cimetières. On compte 2879 communes en Rhône-Alpes (selon l'INSEE), ce qui laisse penser à un nombre à peu près équivalent de cimetières.

• Les mesures de protection

Déjà 400 cimetières sont classés ou inscrits en France (en totalité ou partiellement). Récemment, le cimetière israélite de Lyon a demandé une mesure de classement.

A titre d'exemple et, de manière non exhaustive, nous pouvons citer :

ZPPAUP de Livron-sur-Drôme (26)	Cimetière intégré dans le périmètre sauvegardé (12/01/1995). Parmi la liste des immeubles protégés, on trouve en effet, le cimetière contenant les restes d'une ancienne abbaye, ISMH le 13 juillet 1926.
Les Récollets, Romans-sur-Isère (26)	Cimetière des Récollets : portail d'entrée, chapelles funéraires et calvaire central. Classement (24/07/1986)
ZPPAUP du quartier Saint-Roch Saint-Etienne (42)	Intègre le cimetière de Saint-Claude (07/06/2004).
Aussois, Maurienne (73)	Fort Victor Emmanuel et cimetière Sarde classé MH en totalité (30/12/1991).
Peisey-Nancroix (73)	Cimetière et son chemin de croix, ISMH le 14/06/1972.
Saint-Sorlin-d'Arves (73)	Cimetière en cours de protection.
...	...

◇ La liste des monuments classés ou inscrits peut être consultée en ligne sur le site du Ministère de la culture : <http://www.jp.culture.fr/rhone-alpes/bdd/bdj.htm>

Eddie Gilles-Di Pierno ajoute également l'exemple de Mulhouse qui a créé une ZPPAUP qui englobe son cimetière, en attirant l'attention sur les contraintes assez lourdes liées à ce type de protection (prescriptions relatives au végétal et aux constructions...).

Il rappelle également le secteur sauvegardé comme deuxième mesure de protection citée lors de la dernière Commission. Enfin, il cite la convention Etat/commune comme étant un outil de gestion relativement simple à mettre en place. Les références juridiques sur lesquelles nous pouvons nous appuyer sont les suivantes :

- La circulaire n°2000/022 du 31 mai 2000 relative à la protection des tombes et cimetières au titre des monuments historiques et gestion des tombes et cimetières protégés.
- Le rapport d'information du Sénat, n°372, du 31 mai 2006, Messieurs Sueur et Lecerf, intitulé « Bilan et perspectives de la législation funéraire - Sérénité des vivants et respect des défunts ».

→ Circulaire du 31 mai 2000 : www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo_pdf/bo119.pdf (p.30)

→ Rapport d'information téléchargeable sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/r05-372/r05-372.html>

• Acquisitions et conventions de legs

La vente aux enchères des monuments funéraires est également un moyen de conservation des tombes, notamment celles des personnalités marquantes ; à titre d'exemple, Lyon a acheté 7 tombes (Diday, Fillieux, Bizolon, Violi, Vivier Merle, Janssen et Gignoux). Céline Eyraud précise que depuis janvier 2006, les timbres fiscaux sur les concessions à perpétuité ont été remplacés par des droits d'enregistrement calculés au pourcentage. Cela signifie qu'il n'y a plus besoin de payer les timbres fiscaux. Selon elle, le rachat de tombes est une bonne solution, notamment pour les petites et moyennes communes (exemple de Vénissieux).

Pour faire écho à l'intervention d'Anne Cayol-Gerin, la réutilisation des matériaux est primordiale (cf : les journées de la pierre, Lyon, le 25/11/06), notamment pour les carrières qui ne sont plus exploitées.

Les tombes peuvent également faire l'objet d'une convention d'entretien par legs, comme l'exemple des Hospices Civils de Lyon (HCL) qui ont l'obligation (acte notarié) d'entretenir 13 tombes du vieux cimetière de Vénissieux.

• Aides financières en matières de patrimoine funéraire

En tant que partenaire de la Fondation du patrimoine, Patrimoine Rhônalpin indique les aides que cette structure propose.

En effet, la Fondation du patrimoine apporte son aide aux propriétaires privés, associations et collectivités au travers de labels (fiscal et/ou qualité) et de souscriptions publiques. La restauration et réhabilitation du cimetière juif de Frauenberg (Moselle) et celle du cimetière juif de Bordeaux (Gironde) ont été réalisées grâce aux aides de la Fondation du patrimoine. Lorsque les monuments funéraires sont restaurés, le propriétaire peut déduire le montant des travaux de ses impôts à hauteur de 60%.

◇ Contact : Délégation régionale de la Fondation du Patrimoine, au 04 72 44 45 28 (Villeurbanne)
ou par courriel : delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com

◇ Document remis : Le patrimoine funéraire et commémoratif et les aides de la Fondation du patrimoine
Lettre d'information en Rhône-Alpes, n°5, déc.-janv. 2007 « Préservons aujourd'hui l'avenir »

• Appui sur les associations relais

Le service régional de l'Inventaire du patrimoine culturel et les services du préinventaire sont à la fois des acteurs ressources et relais pour sensibiliser le public et faire prendre conscience des tombes dites « remarquables » par le biais de l'Inventaire.

• Dialogue avec les familles

-- Etat d'abandon

Marie-Eliette Bressat s'interroge sur les critères qui définissent l'état « d'abandon ». Pierre Petiot approuve que cela est difficile à déterminer mais que les tombes abandonnées contrastent avec les autres et sont donc facilement repérables.

Colette Chauvin demande comment faire pour « interpeller » les gens dans les cimetières sur l'état de leur caveau familial.

Pierre Petiot témoigne avec l'exemple du cimetière Saint-Roch : à l'occasion de la Toussaint il y a 3 ans, les familles dont les tombes n'étaient pas entretenues ont été interpellées au moyen d'affichettes plastifiées apposées sur leurs tombes : cette action a permis d'identifier les familles (un premier contact a été établi avec une cinquantaine de familles) et de les sensibiliser à la beauté de leurs concessions. Il s'agit de leur faire prendre conscience de l'importance de ne pas négliger l'entretien du caveau familial. Grâce à cette action, une cinquantaine de personnes ont pu être sensibilisées sur l'état délaissé de leurs tombes. Le choix avait été porté sur des concessions qui semblaient intéressantes par rapport aux personnes inhumées et également par rapport aux monuments funéraires qui présentaient un intérêt patrimonial. Aujourd'hui cette action se poursuit de manière plus ponctuelle sur certaines tombées en particulier. De nombreuses personnes ont communiqué leur adresse au service funéraire de la Ville, qui ne déposait pas systématiquement de cette information. Beaucoup d'entre elles ont apporté des précisions et même fourni des documents sur leurs familles. Certains ont même adhéré à l'association Saint-Roch. D'une manière globale, les familles ont trouvé la démarche intéressante et ont été agréablement surprises de rencontrer des personnes intéressés par les cimetières. Bon nombre de tombes ont été remises en état depuis cette sensibilisation.

Emmanuelle Joly demande si cette action nécessite des autorisations au préalable. Pierre Petiot indique que le gestionnaire doit recevoir l'autorisation de la mairie (mais comme bien souvent la ville est elle-même gestionnaire du cimetière, cela facilite les actions). Eddie Gilles-Di Pierno ajoute que les associations se plaignent parfois d'un dialogue difficile avec les mairies et peuvent se sentir démunies quant à la conservation de ce patrimoine funéraire. Danièle Monnet répond qu'il est en effet primordial de sensibiliser les équipes municipales et qu'un gros travail est fait pour leur faire prendre conscience de la valeur de leur travail. Cette conscience s'acquiert progressivement. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les cimetières nécessitent une intervention financière lourde de la part des communes, d'où la nécessité de chercher d'autres moyens de financement. Les élus doivent faire des choix et il faut bien reconnaître que les cimetières sont rarement des priorités. C'est précisément là que le milieu associatif doit se positionner en apportant des solutions concrètes de recherche de financement (mécénat, opérateurs privés). Les associations doivent être des relais sur lesquelles les communes peuvent compter et s'appuyer.

Eddie Gilles-Di Pierno indique que la visite des cimetières reste la première étape (exemple de Vénissieux) pour effectuer ce travail nécessaire autour de la mémoire et assurer l'animation du patrimoine funéraire, en organisant par exemple une exposition de photos dans une salle des fêtes etc... le cimetière doit être perçu comme un facteur de développement de l'identité communale.

-- Dégradation

A propos de la dégradation des cimetières, Philippe Fraboni a évoqué ce matin le vol de la statue d'environ 350 kg. située dans l'enceinte du cimetière Saint-Roch. Les cimetières sont des espaces convoités et, bien souvent, les gestionnaires sont démunis face aux actes de malveillance. Annick Rey-Bogey déplore le cas du cimetière de Chambéry qui a fait l'objet d'un pillage de tombes une nuit : un camion-grue a dérobé les grilles en fonte. Anne Cayol-Gerin rappelle la nécessité de l'inventaire pour laisser des traces même si, depuis l'élaboration de l'inventaire, on a déjà pu déplorer quelques vols.

Eddie Gilles-Di Pierno annonce qu'à ce sujet, Patrimoine Rhône-alpin organise une journée information conseil sur le thème « Patrimoine et anticipation des risques : vol, vandalisme et dégradations diverses », lundi 16 avril (9h30-13h30), vraisemblablement au Fort Saint-Jean.

Le patrimoine non protégé au titre des monuments historiques est menacé, trop souvent soumis aux vols, vandalisme et autres actes de malveillance : les cimetières font partie de ces sites convoités, mais également les églises, les chantiers de fouille, les éléments urbains, le mobilier, les matériaux industriels, les collections d'objets etc... L'objectif de la journée est de donner les outils de sauvegarde du patrimoine non protégé : les actions et gestes simples que les dépositaires d'un patrimoine doivent effectuer, les méthodes et les techniques pour identifier, photographier et retrouver un objet.

Les publics ciblés sont les élus de petites communes, les propriétaires privés et les associations gestionnaires d'un petit patrimoine. Des professionnels de la sécurité des biens culturels interviendront sur ces questions : INTERPOL, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA). A titre d'information, Eddie Gilles-Di Pierno ajoute qu'INTERPOL conseille par exemple de laisser les battants des églises ouverts afin de générer du passage et de ne pas isoler le monument.

-- Sauvegarde et travaux

Marie-Claire Rivoire attire l'attention sur le fait que les statues et les objets convoités appartiennent à des personnes privées : comment peut-on sauver ces objets à leur place ? Eddie Gilles-Di Pierno indique la nécessaire collaboration avec les services funéraires de la ville ; les communes peuvent transmettre des photos aux services de police sans l'accord préalable des propriétaires, à condition que les objets photographiés (buste, croix...) restent anonymes. Le nom de la famille ne doit pas apparaître. Céline Eyraud indique que l'autorisation de travaux sur les concessions perpétuelles anciennes doit être signée par la majorité des descendants. Donc d'un point de vue administratif, les travaux sur les tombes requièrent l'accord préalable de la famille. Ceci étant parfois un obstacle lorsque des mécènes privés sont désireux de restaurer une tombe, mais sans l'accord des concessionnaires, l'engagement des travaux n'est pas envisageable. Emmanuelle Joly s'interroge sur l'étendue des droits des maires. Céline Eyraud répond que le maire signe l'arrêté des reprises à perpétuité.

Eddie Gilles-Di Pierno insiste sur le rôle des associations pour répertorier les obstacles rencontrés et en faire aux députés et sénateurs.

Annie Neyret demande des précisions sur le fait qu'on puisse « donner » le sous-sol d'une tombe à condition que le repreneur s'engage à restaurer le dessus. Céline Eyraud répond que les villes vendent le caveau d'occasion et que le monument de dessus est vendu pour 1 € symbolique, ceci assurant la restauration du caveau sur place. Christine Aubert renchérit en prenant le cas de Saint Jean-de-Maurienne où le caveau est revendu mais le monument dessus est détruit. Eddie Gilles-Di Pierno souligne en effet la divergence des politiques communales en matière de gestion funéraire. Annick Rey-Bogey indique qu'il est urgent de sensibiliser les maires notamment des petites communes rurales sur ces questions de restauration des tombes. Les mairies ne disposent pas forcément des documents nécessaires ; mais il est essentiel de ne pas culpabiliser les équipes municipales. Eddie Gilles-Di Pierno prend en compte ces remarques en indiquant que notre courrier aux maires sera composé de deux points :

- le premier consistant à rassurer les élus et dédramatiser la gestion des cimetières
- puis le second point indiquant les modalités existantes pour financer les travaux de restauration (Fondation du patrimoine, ventes aux enchères etc...).

Eddie Gilles-Di Pierno rappelle que les communes sont demandeuses d'expériences et d'outils d'aide à la gestion de leurs cimetières. Au vue des moyens de conservation et d'entretien des cimetières -cités ci-dessus -, la commission peut raisonnablement envisager de clarifier et étayer l'ensemble de ces moyens et actions pour définir les grandes lignes de notre charte à destination des élus.

B- Projet de publication d'un guide sur les cimetières emblématiques de Rhône-Alpes

Concernant notre projet d'édition, Eddie Gilles-Di Pierno présente la collection des « guides du patrimoine rhône-alpin » et fait circuler des exemplaires. Suite aux thèmes abordés lors de la présente Commission, il liste les grandes lignes qui pourraient constituer la trame du guide :

• Volet historique et culturel

- Les **cimetières emblématiques** de Rhône-Alpes
Il serait intéressant d'intégrer une typologie des cimetières dans notre réflexion pour en montrer la diversité : militaire, commémoratif, rural, civil, confessionnel etc... on peut par exemple citer le cimetière des pèlerins canadiens (38) et le Tata sénégalais de Chasselay (69) comme cimetières particuliers.

◇ Insérer une cartographie des cimetières sélectionnés en page centrale.

- **Carte d'identité du cimetière** : une brève monographie accompagnée d'une photo
Les premiers cimetières, éléments historiques
Reflet de l'histoire et des personnalités locales
Envisager le cimetière comme un patrimoine, du caractère tabou à l'appropriation du cimetière
Le cimetière menacé face à la croissance de la crémation

Une partie sera également consacré aux **carrières d'extraction de pierre** et les matériaux utilisés.

A ce propos Eddie Gilles-Di Pierno annonce que le Conservatoire national des pierres et marbres organise les 2èmes rencontres inter-régionales du Patrimoine Pierres & Marbres qui se tiendront à Viviers, en Ardèche les 28 et 29 avril. Au programme : visite du Conservatoire, assemblée générale, exposés techniques sur le patrimoine, l'architecture et les savoir-faire, échanges et débats. Visite sur inscription. Renseignements : contact@ciup-viviers.com / 04 75 52 62 45.

• Volet pratique (clés de lecture, « décryptage »)

- **Glossaire** de l'art funéraire: langage, symboles et signification.
- Une petite partie consacrée aux **épitaphes**.
- Une autre partie consacrée aux **monuments aux morts** emblématiques (37 708 monuments en France), dont certains entre 1920 et 1930 condamnent la 1^{ère} guerre mondiale : Saint-Genis-les-Ollières (Rhône), Pont-de-Vaux (Ain), Saint- Martin d'Estréaux (Loire), Pontcharra-sur-Bréda (Isère), Dardilly (Rhône).

Catherine Chambon et Cendrine Sanquer mentionnent l'existence d'un ouvrage spécifiquement consacré aux monuments aux morts. Eddie Gilles-Di Pierno rappelle qu'il existe un petit guide sorti à l'occasion des Journées du patrimoine 2006, intitulé « La guerre, la Paix... », Ed. EMCC. A la p.73, on trouve la liste de ces monuments aux morts en Rhône-Alpes.

Pierre Petiot mentionne l'existence de l'association *Le Souvenir français* : <http://www.souvenir-francais.com/hellok.htm>

◇ Bibliographique indicative :

L'obsession de l'oubli, Chez nos concitoyens expliquée à un petit Amiénois, Raymonde Gillmann, 2005, 120 p. : photos de qualité et biographie des personnalités locales.

Le cimetière de Loyasse, H. Hours, M. Lavigne-Louis, M-M. Valette d'Osia, Éd. Préinventaire des monuments et richesses artistiques du Rhône 1996, 526 p.

• Modalités pratiques

Patrimoine Rhônealpin est éditeur et a pour habitude d'éditer entre 1000 et 1500 exemplaires. L'auteur, association ou institutionnel, s'engage à acheter un certain nombre de guides à un tarif préférentiel. Le guide doit être généraliste et susceptible d'intéresser un large public.

Eddie Gilles-Di Pierno indique qu'il conviendra de constituer un comité rédactionnel, porté par 4 ou 5 associations volontaires. Il serait également bon de lancer des souscriptions au plus tôt. René Chevailler de la Ville de Lyon avait semblé intéressé par une publication, ainsi que les services de la ville de Villeurbanne.

• Conseils techniques et ouverture des cimetières

Danielle Coste indique que la fédération du patrimoine de l'est lyonnais choisit chaque année un projet pour les Journées du patrimoine. L'année dernière, la thématique était les maisons en pisé. Cette année, la fédération est désireuse de mieux faire connaître les cimetières de l'est lyonnais (Chassieu, Corbas, Bron, Moins, Vénissieux etc...), faisant écho au travail mené par Gérard Petit au travers de Viniciacum. La fédération de l'est lyonnais se porte volontaire pour donner des conseils techniques d'entretien des tombes. Eddie Gilles-Di Pierno salue l'intérêt de l'idée qui correspond à la tendance des villes qui souhaitent de plus en plus ouvrir leurs cimetières à la visite (notion de réappropriation des citoyens de leur cadre de vie).

• Reprendre la Charte internationale du patrimoine funéraire

Jean-Luc Penna rappelle l'existence d'une Charte internationale du patrimoine funéraire, qui avait émergé suite à un colloque à Québec les 26 et 27 octobre 2000, et propose de partir de cette base.

(Pour mémoire, cette charte avait été envoyée à l'ensemble des participants par Internet en même temps que le compte rendu de la 1^{ère} Commission, le 6/12/67).

• Récupérer les monuments et matériaux délaissés

Jean-Luc Penna fait également remarquer que les monuments funéraires terminent souvent dans des décharges et il se demande si nous pourrions proposer de récupérer ces monuments et leurs composantes. Ceci permettrait de créer un réservoir de matériaux, sous la forme d'un « cimetière de cimetières ». Brigitte Riboreau précise qu'il faut déterminer si l'on souhaite un lieu à vocation historique ouvert à la visite ou bien un lieu ressources de matériaux. Eddie Gilles-Di Pierno indique que cette proposition permettrait de donner des éléments de réponse aux professionnels de la pierre qui se plaignent de voir les matériaux disparaître progressivement. Un compromis serait de réinstaller les éléments des monuments contre les murs des cimetières, faisant office d'exposition en plein air...

En lien avec la problématique de la transmission des matériaux et des savoir-faire, Eddie Gilles-Di Pierno indique que Patrimoine Rhônealpin organise à l'occasion de la remise des Prix Rhônealpins du patrimoine 2007 le pique nique patrimonial de Rhône-Alpes. Cette journée sera consacrée à la valorisation des savoir-faire : démonstrations par les "Artisans messagers" de l'Union régionale CAPEB Rhône-Alpes (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) des métiers du bâtiment et de la transmission des savoir-faire.

- - -

Eddie Gilles-Di Pierno propose aux participants de travailler et mettre en commun leurs idées par Internet. Patrimoine Rhônealpin centralisera les informations et coordonnera les initiatives de chacun. La prochaine Commission pourra se dérouler en septembre prochain (après la période électorale), sur le territoire de la Loire ou de la Savoie. Ce délai permettra de laisser le temps à chaque participant d'intégrer tout ce qui a été dit aujourd'hui, d'apporter ses remarques et ses commentaires et d'initier les premières actions.

Catherine Chambon indique qu'il serait souhaitable que la prochaine Commission ait lieu un jour de semaine, afin d'avoir plus de chance d'intégrer le personnel de la DRAC. Annie Neyret approuve et indique qu'il en va de même pour les élus d'arrondissement.

Eddie Gilles-Di Pierno est d'accord avec l'idée et précise qu'il était préférable de ne convier les institutions culturelles et les élus locaux qu'une fois le travail relativement abouti et concret. Eddie Gilles-Di Pierno remercie les participants d'être venus nombreux et les organisateurs pour leur contribution à la réussite de cette journée.